

Monument Commémoratif

pour la commune de Chassenard

Devis Ses travaux, Clauses et Conditions.

<p>1^o Fouilles dans la Masse, les terres jetées à la hèle à une distance maximum de 5 mètres</p> <p>Pour le Monument: $1 - 2^m, 10 \times 2, 10 \times 0, 50 = 2^m, 205$</p> <p>Pour la bordure de l'entourage, pourtour développé $28^m, 40 \times 0, 30 \times 0, 30$ $2^m, 256$</p>		$4. 461$	à 5 ^f .	=	22. 30
<p>2^o Béton de Chaux Lourde:</p> <p>Gravier et sable de rivière fournis et rendus à moitié d'œuvre par la Commune = $2^m, 205$</p>			à 35 ^f	=	77. 15
<p>3^o Bordure en pierre de grès de $0, 18 \times 0, 30$ formant entourage du monument, pourtour développé = $28^m, 40$</p>			à 25 ^f	=	710. 00
<p>4^o Marches en pierre de grès, formant gradin du monument, pourtour développé $8^m, 40$</p>			à 30 ^f	=	252. 00
<p>5^o Pierre taillée pour le Monument, 1^{er} Choix provenant des carrières de Massandis (Yonne) sans délits ni veines susceptibles de geler, taillée soigneusement suivant les plans et détails.</p>					
<p>et reporter</p>					1.061. 45

Report

Les sculptures seront également bien soignées, et bien exécutées :

1 socle en deux pièces = $1,40 \times 1,40 \times 0,58 = 1,1568$

1 base id. $1,07 \times 1,07 \times 1,02 = 1,167$

1 Corniche = $1,14 \times 1,14 \times 0,59 = 0,766$

1 base de pyramide = $0,83 \times 0,83 \times 0,56 = 0,385$

1 pyramide $1,80 \times 0,60 \times 0,60 = 0,648$

Sculpture Comprise 4^m 534

6° Placodes en marbre blanc, épaisseur 0^m,02 :

4 de 0^m,80 x 0,83 = 2^m 646

à 780^f = 3.536,50

7° Lettres et Chiffres gravés et dorés :

Sur la plaque, en façade principale, la
lédicace suivante : Deux enfants de
Chassenard morts pour la France 1914-1919

47 lettres

à 85^f = 224,90

Sur les plaques latérales, indiquant
les noms et prénoms des soldats morts : 583 lettres

630 lettres

à 40^f = 252,00

8° Pose du Monument et de la bordure de l'entourage, comprenant la fourniture de la chaux et du ciment seulement par l'entrepreneur, les joints bien faits au ciment métallique, un nettoyage complet et soigné à l'achèvement des travaux

300^f,00

- à reporter

5.374,85

1.061,45

Report.

90 Fourniture des agrafes et tourillons
nécessaires, en fer.

5.374^f,85

25.00

Montant total de l'entreprise :
Cinq mille trois cent quatre-vingt-
dix-neuf francs 85 Centimes

5.399^f,85

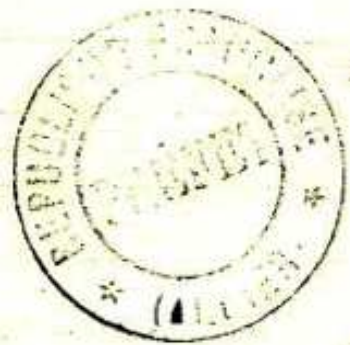
Nota : Il est entendu que le transport des pierres
de l'atelier de l'entrepreneur, sera fait par la
commune, qui les lui rendra à pied-d'œuvre; toutes
manutentions restant à la charge de l'entrepreneur.

Dressé à Dijon le 15 Novembre 1919
par le soussigné, faisant fonction d'architecte.

Paul Racandaine

VU ET APPROUVE :
Moulins, le 29 Janvier 1920
LE PRÉFET DE L'ALLIER,

J. L...



R